

n° 80_2025DEL
Nomenclature n° 522

Nombre de membres : 27
Présents : 17
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251113-80_2025DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le six novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, Mme Julie GOUSSU, Mme Christine LEFEVRE, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, Mme Lucile RIGAL, M. Antoine GUYON,

Étaient absents/excusés :

Mme Edwige CHOURAQUI, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à Mme Laurence PELLÉ
M. Clément RIGAL, procuration donnée à Mme Lucile RIGAL
M. Alexandre RADIN, procuration donnée à M. Antoine GUYON
M. Julien JEROME
M. Jérôme POITOU
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU
Mme Virginie POITOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



80-2025DEL – PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE POUR L'ANNEE 2024 DU SPANC

Vu l'article L2224-5 du CGCT qui prévoit qu'un rapport sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) devra être présenté chaque année au conseil municipal,

Vu la délibération 2025-106 de la Communauté de communes des Loges approuvant le rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2024 du SPANC,

Considérant que le SPANC de la CCL a élaboré ce rapport conformément au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L2224-5 et modifiant les annexes V et VI du CGCT fixant les indicateurs techniques et financiers à fournir en appui du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public.

Considérant que ce rapport a été adressé à chaque conseiller, afin que chaque membre du Conseil municipal en prenne connaissance (annexe n°6)

Après présentation de ce rapport et avis favorable de la Commission des finances et cadre de vie en date du 5 novembre 2025, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport d'activité pour l'année 2024.



n° 80_2025DEL
Nomenclature n° 522

Nombre de membres : 27
Présents : 17
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251113-80_2025DEL-DE



Prend acte



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 13 novembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Julie GOUSSU



Acte certifié exécutoire :

Acte publié le :

Acte notifié le :

